

2014-04-079-DR

nomenclature: 7.5.4

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MAI 2014

OBJET : RECOURS AU FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FEC) AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES LANDES

L'an deux mille quatorze, le treize mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme BISBAU, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. AJA, M. SAUBIETTE, M. LAURENT, Mme FAURE-DEFLANDRE, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

EXCUSES

M. PERRET	procuration à	M. LESPADÉ
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF
Mme PERIMONY-BENASSY	procuration à	Mme CAMBRONERO
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. ROBLES	procuration à	Mme FAURE-DEFLANDRE

SECRETARE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 33



**2014-05-079-DR - RECOURS AU FONDS D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES (FEC)
AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DES LANDES**

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (ALP1)

Dans le cadre de sa politique petite enfance, la Ville de Tarnos a engagé la réalisation d'une crèche de 30 places. Les travaux du bâtiment ont débuté en fin d'année 2013 et l'équipement sera livré pour l'été 2014.

Toutefois, en complémentarité de cet équipement, la Ville a également réfléchi à l'aménagement des abords et des accès permettant ainsi de sécuriser et pacifier la circulation aux alentours de la future crèche. Dans ce cadre, un plan d'ensemble a été conçu par la Ville qui détaille les propositions d'aménagement qui seront réalisés dans les mois à venir.

En ce qui concerne les voiries et espaces publics, trois secteurs sont à distinguer :

- le premier concerne la réalisation d'un carrefour giratoire en collaboration avec la Communauté de Communes du Seignanx puisque la rue de la grande Baye est d'intérêt communautaire,
- le second concerne la réalisation de la voie et des stationnements et fait l'objet de la présente demande de subvention,
- enfin le dernier secteur correspond aux aménagements liés à la construction du bâtiment

Ces aménagements indispensables au bâtiment et à l'accueil des usagers, n'entrent pas en compte dans l'attribution des aides de la CAF, ni dans celle du Conseil Général, pour la construction des structures Petite Enfance. Compte tenu du montant significatif de l'aménagement, il est souhaitable de solliciter le Fonds d'Équipement des Communes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29

Vu le guide des aides aux communes du Département des Landes,

Vu le courrier du Conseil Général des Landes en date du 15 avril 2014, informant Monsieur le Maire de la répartition du FEC en faveur du canton de Saint Martin de Seignanx pour un montant de 48 296 euros

Vu le schéma d'aménagement des abords de la crèche et notamment le secteur 2, objet de la demande de subvention

Vu le devis estimatif d'un montant de 117 700,10 euros TTC concernant les aménagements extérieurs, du secteur 2 produit par l'entreprise COLAS, titulaire du marché à bons de commande de travaux de voirie passé avec la Ville de Tarnos pour l'année 2014,

Vu la nécessité de la construction de cet aménagement extérieur à la Crèche Saint Exupéry



DELIBERE

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général la plus élevée possible dans le cadre de l'enveloppe de 48 296 euros attribuée au Canton de Saint Martin de Seignanx

AUTORISE Monsieur Le Maire à engager les démarches auprès du Conseil Général en vue de l'obtention de la subvention

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 14 mai 2014

Le Maire

